



HAL
open science

Les travailleurs chinois vus par l'administration militaire française (1914-1918): assignation, identification et représentations

Laurent Dornel

► To cite this version:

Laurent Dornel. Les travailleurs chinois vus par l'administration militaire française (1914-1918): assignation, identification et représentations. Les travailleurs chinois en France dans la Première Guerre mondiale, CNRS Editions, pp.265-284, 2012, 978-2-271-07186-6. hal-01772043

HAL Id: hal-01772043

<https://hal.science/hal-01772043>

Submitted on 2 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les travailleurs chinois vus par l'administration militaire française (1914-1918) : assignation, identification et représentations¹

Laurent Dornel (Université de Pau, ITEM-EA3002)

Résumé : Les innombrables documents administratifs relatifs aux travailleurs chinois recrutés en France pendant la Première Guerre mondiale permettent d'étudier la façon dont s'élabore un système de représentations. Ils montrent comment les autorités militaires et politiques françaises tentent d'infléchir les représentations qui dominent jusqu'alors, tout en les subordonnant à l'impératif économique. Produit par une double logique d'assignation et d'identification conduisant en particulier à des formes de sujétion (enfermement, maltraitance...), ce système ne parvient pourtant pas à faire reculer véritablement les représentations négatives qui s'étaient manifestées au début du conflit.

Pendant la Première Guerre mondiale, la venue en France de plusieurs milliers de travailleurs chinois, dans le cadre du recours à la main-d'œuvre coloniale et étrangère, a donné lieu, au Ministère de la Guerre², à une abondante documentation conservée notamment aux Archives Nationales (Papiers Albert Thomas, sous-séries F7 et F14) et au Service Historique de la Défense de Vincennes. Assez paradoxalement, à la profusion de ces traces historiques s'oppose le silence quasi absolu de l'histoire et de la mémoire. Pourtant, ces archives, fort peu exploitées, permettent notamment de saisir les pratiques et les discours officiels relatifs aux Chinois, et d'appréhender un vaste pan de la gestion étatique de la main-d'œuvre pendant la guerre³. Si elles doivent bien entendu être maniées avec précaution et ne pas être surinterprétées, elles constituent une base très riche pour qui veut analyser l'articulation entre les discours et les pratiques étatiques, les systèmes de représentations ainsi que leur construction. Concrètement, ces archives montrent que les autorités françaises ont cherché dès le début du recrutement des Chinois à diffuser de ces derniers une image positive et rassurante, à laquelle s'opposaient parfois les perceptions des employeurs, des populations en contact avec ces Chinois, voire des agents étatiques (militaires et fonctionnaires des ministères de l'Intérieur, de la Guerre, de l'Armement...) chargés de la gestion de cette main-d'œuvre. En outre, ces archives forment une très précieuse documentation pour aborder ce qui fut, pour la France, la première grande expérience de politique étatique d'immigration. Cette expérience, encore assez peu

¹ Paru dans Li MA (dir), *Les travailleurs chinois dans la Première Guerre mondiale*, CNRS Éditions, 2012, p.265-284

² Office des Travailleurs Coloniaux, dirigé par le général Famin, au sein de la Direction des Troupes Coloniales qui dépendait de la 8^e Direction.

³ Sur ce point, Laurent Dornel, « Les usages du racialisme. Le cas de la main-d'œuvre coloniale pendant la Première Guerre mondiale », in *Genèses*, n°20, septembre 1995.

étudiée⁴, soulève de nombreuses questions et peut être saisie au prisme de bien des problématiques. Ainsi la présence assez largement organisée de centaines de milliers de travailleurs étrangers, coloniaux et chinois est-elle l'occasion d'analyser un brassage à peu près inédit de trois systèmes de représentations, on pourrait dire de trois paradigmes.

Le premier paradigme est celui de l'étranger, très largement restructuré depuis les années 1880 avec l'essor de l'immigration en France et devenu une question centrale de la IIIe République. Vient ensuite le paradigme du colonisé, non moins central, mais qui restait jusqu'alors localisé plutôt dans les colonies : si la IIIe République a fait de la colonisation une véritable geste nationale, les peuples colonisés, ceux qu'on appelle les « indigènes », sont encore très rares sur le territoire métropolitain à la veille de la guerre. Enfin, troisième paradigme, celui d'un orientalisme pessimiste, marqué par le thème à la fois omniprésent et populaire de « l'invasion jaune », par l'ambiguïté des rapports entre l'Occident et la Chine et des représentations que celui-là nourrit envers celle-ci ; si on admet volontiers l'existence d'une civilisation chinoise, la Chine n'en est pas moins de fait une semi-colonie, sa puissance comme son unité n'étant plus qu'un lointain souvenir. Ces trois paradigmes, celui de l'immigré, celui du colonisé et celui de l'exotique absolu, étaient certes liés en ce qu'ils formaient tous les trois des figures (majeures) de l'étranger, ils partageaient donc des traits communs. Pour autant, jusqu'en 1914, ils étaient très indépendants les uns des autres ; la guerre les rapproche, tisse entre eux des liens nouveaux, redéfinit sans doute les représentations collectives, et l'épisode n'est pas sans jouer un rôle essentiel dans les réflexions sur la politique d'immigration que de nombreux responsables appellent de leur vœu pour l'après-guerre. Il s'agira ici de porter l'accent sur les représentations que les travailleurs chinois ont fait naître, en soulignant si possible l'écart entre ces représentations officielles d'une part, et, d'autre part, les représentations non officielles et les pratiques administratives.

1. Une anthropologie rudimentaire au service de l'impératif économique.

Le premier système de représentations officielles émane de l'*Instruction relative à l'emploi de la main-d'œuvre chinoise*. C'est un document de six pages, en date du 26 septembre 1916, signé par le général Famin, directeur des Troupes Coloniales du 3 octobre 1914 au 20 septembre 1917, et auteur par ailleurs de plusieurs *Instructions* et *Notices* relatives au recrutement ou à l'emploi d'autres travailleurs (annamites, tunisiens, algériens, marocains...). Cette instruction, dont la présence dans de nombreuses archives atteste une grande diffusion⁵, vise bien sûr avant tout à éclairer les employeurs potentiels de travailleurs chinois, catégorie presque totalement inconnue en France alors. Les éléments qu'elle contient constituent une sorte de *doxa* assez largement partagée dans les milieux

⁴ S'il y a eu des travaux sur les Indochinois (Mireille Favre-Le Van Ho, 1986) et sur les Algériens (Gilbert Meynier, 1981), en revanche on compte fort peu de synthèses sur la main-d'œuvre coloniale et étrangère. En français, on retiendra l'article pionnier de Jean Vidalenc (1974) ainsi que la contribution de Marc Michel (1990) ; en anglais, cf. John Horne (1985) et Tyler Stovall (1993, 1998).

⁵ Archives nationales AN, F¹⁴ 11331, 26 septembre 1916; mais aussi Service Historique de la Défense-Département armée de terre [SHD-DAT] 17N156, 7N144.

militaires, comme en témoigne, par exemple, une note du capitaine de Lapomarède, Attaché militaire de la France en Chine et au Japon⁶. Son analyse permet de montrer comment se construit un répertoire de représentations officielles.

1.1. La construction d'un système de représentations officielles

La notice de Famin commence par la phrase suivante : « Pour obtenir de la main-d'œuvre chinoise un rendement maximum, il importe d'avoir quelques données générales sur le Chinois, son caractère, ses aptitudes ». D'emblée est établi un lien entre la connaissance de l'Autre et son utilité économique, ou, si l'on veut, entre anthropologie et économie. Il s'agit d'une anthropologie fortement stéréotypée, qui procède par catégorisation, par segmentation, tout en établissant des généralités. C'est aussi une ethnographie qui se nourrit de la pensée coloniale et raciale, imprégnée de l'essentialisme propre au système des races. La phrase suivante donne quelques précisions :

« Le Chinois du Nord est souple, intelligent, patient, minutieux, adroit et résistant. Vivant sous un climat très rigoureux pendant la saison d'hiver, il est capable de s'acclimater parfaitement dans nos régions. Il suffit de le loger correctement pendant la saison d'hiver, de le nourrir en s'efforçant de lui fournir des aliments sensiblement semblables à ceux de son pays. Ces conditions étant remplies, il restera vigoureux et susceptible de donner un excellent rendement. »

Le but de l'entreprise est d'aller chercher en Chine un idéal-type capable de s'adapter à la France. De fait, les premières qualités mentionnées sont la souplesse, l'intelligence, la patience, la minutie, l'adresse, la résistance, autant de caractéristiques susceptibles d'intéresser les entrepreneurs français. La référence à l'« acclimatation » confère une forme de rationalité au choix du recrutement, rationalité qui vient en quelque sorte compléter le vieux déterminisme physique selon lequel le climat définit les caractères physiques et moraux d'une population. C'est aussi cette rationalité qui s'exprime quand Famin souligne que « l'Asiatique en général et le Chinois en particulier n'ont pas comme nous le sens de l'exactitude ». Au temps des Chinois, héritiers d'une civilisation certes « millénaire » mais en pleine décadence, Famin oppose implicitement le temps de la modernité industrielle qui définit désormais la civilisation européenne.

Tout au long de la notice, on observe une description pseudo-scientifique qui réifie les individus ravalés au rang de végétaux que l'on aurait arrachés de leur sol pour les replanter ailleurs... La vision qui s'impose, axée notamment sur la nourriture et le logement, déshumanise presque les Chinois, dont seul le corps paraît dans un premier temps digne d'intérêt. En effet, c'est bien le corps en tant que force de travail qui est avant tout convoité. L'importance de la nourriture est proportionnel à l'intérêt que l'on porte aux aptitudes physiques : proposer que les Chinois disposent d'une alimentation familière (riz, poisson, légumes en saumure, thé), c'est en somme compenser le dépaysement, mais là

⁶ Note n°60, « Possibilité d'utilisation en France de la main-d'œuvre chinoise », Pékin, 16 avril 1916, SHD-DAT, 16N2912. Voir aussi la note relative à l'« Emploi des travailleurs auxiliaires chinois » du 27 octobre 1915, signée par Alexandre Millerand, alors ministre de la Guerre, SHD-DAT, 7N435.

encore l'obsession économique s'exprime puisque la possibilité de « préparer les mets à la chinoise » est conditionnée à l'augmentation du rendement.

Dans un second temps, sont évoqués les caractères psychologiques, dominés par l'orgueil et l'amour-propre. Famin insiste sur le fait qu'un « acte de brutalité même minime irait à l'encontre du but recherché et celui qui se livrerait à des voies de fait perdrait pour cela toute considération à ses yeux ». Ici surgit l'ordinaire colonial et militaire, un ordinaire condamné moins pour des raisons morales que pour des raisons économiques : la brutalité, en effet, est économiquement contre-productive ! C'est cette logique économique qui prévaut aussi lorsque, un peu plus loin, Famin recommande que soient donnés des cours de français auxquels devront s'ajouter des leçons d'arithmétique.

La question de la langue est un point important, qui sera d'ailleurs abordé par quelques circulaires au cours des années suivantes, et qui fera l'objet d'une action menée par la Mission Laïque française. Deux points méritent ici d'être rappelés. En premier lieu, est noué un rapport étroit entre langue et rendement : la maîtrise (relative) de la langue est considérée comme une entrée dans la rationalité économique, c'est une des conditions d'un rendement « satisfaisant ». Il faut également souligner le lien entre langue et contrôle social, lien symbolisé par le rôle dévolu aux interprètes⁷. Parmi les caractéristiques psychologiques, Famin distingue également la maîtrise de soi. Pour les Chinois, souligne-t-il, « se livrer à des manifestations extérieures de colère, c'est ne pas savoir se maîtriser et par conséquent être resté un barbare ». On voit ici tout l'enjeu politique et culturel de l'importation de main-d'œuvre « exotique ».

Ainsi, dès cette notice, un certain nombre de principes essentiels sont énoncés : importance de l'encadrement et nécessité d'une surveillance rigoureuse, interdiction des jeux d'argent, regroupement des individus en fonction de leur religion, respect des habitudes alimentaires ou encore politique des races⁸. Avant même que les Chinois ne soient arrivés, leur enfermement et leur militarisation semblent avoir été prévus, puisqu'il est question, dans la notice de Famin, de « casernements ». La question de la discipline fait d'ailleurs l'objet d'un long développement : il sera nécessaire d'encadrer les travailleurs chinois durant leur trajet vers/au retour du travail, mais aussi de s'assurer de leur « régularité » et de leur « ponctualité » ; il faudra aussi se méfier des « anciens boys d'Européens », réputés « joueurs, menteurs, voleurs à l'occasion » et surtout, « dangereux pour la discipline ». L'encadrement et la discipline seront d'autant plus indispensables que « la Chine est, par excellence, le pays des associations et les grèves n'y sont pas inconnues ».

⁷ « Le rôle des interprètes consiste notamment à transmettre aux Chefs d'équipe chinois les ordres ou instructions [...] en vue de l'exécution du travail », Cf. « Conditions dans lesquelles des ouvriers chinois sont mis à la disposition du Grand Quartier Général », SHD-DAT, 17N156 ; voir également les nombreuses circulaires relatives aux interprètes chinois, SHD-DAT, 6N149 et AN, F¹⁴ 11331.

⁸ « Les Chinois seront, autant que possible, séparés des Indo-Chinois. On sait l'antipathie qui existe entre ces deux races ». Il s'agit probablement d'une réminiscence des combats qui opposèrent les troupes françaises et les « Pavillons Noirs » lors de la guerre franco-chinoise de 1881-1885.

Au fond, ce que veulent les recruteurs français –mais cela n’est sans doute pas spécifique aux travailleurs chinois–, c’est un « corps machine ». La question des qualifications est relativement secondaire : il faut une force de travail qui puisse s’adapter en dépit de son exotisme. Comme nous l’avons relevé, cette *Instruction* de Famin n’est pas isolée ainsi qu’en témoigne une multitude d’autres textes officiels où l’on retrouve les mêmes stéréotypes. En réalité, tous ces textes administratifs, officiels, visent à construire des représentations plus positives que celles que véhiculait depuis parfois des décennies une littérature populaire voire savante abondante.

1.2. (Re)Construire des représentations : une entreprise incertaine.

Dans les représentations courantes, qu’elles fussent populaires ou non, le terme « chinois » sonnait souvent de façon dépréciative voire péjorative. Ainsi, à « chinois », peut-on lire dans *Le Petit Littré* : « se dit, en moquerie, de quelqu’un qui par sa tournure de corps ou d’esprit a quelque chose de burlesque ou de désagréable ». « C’est du Chinois ! », clame-t-on aussi pour signifier une incompréhension. Au stéréotype du casse-tête chinois, s’ajoutent ceux de la fourberie, de la férocité et de la cruauté extrême. Certes, on admet à la fin du XIXe siècle l’existence d’une civilisation chinoise ; pour autant, les Chinois demeurent toujours également des barbares.

A la fin du XIXe siècle et au début du siècle suivant, toute une littérature a fait son miel de ces stéréotypes⁹, auxquels s’ajoutent des développements sur le « grouillement » ou la saleté. Ainsi Paul Giffard s’offusque-t-il de « l’infecte odeur caractéristique du Chinois et de la Chinoise »¹⁰. Paul Lefebvre, en 1886, affirmait que « le Chinois est essentiellement commerçant mais son avidité pour le gain n’a d’égale que son astucieuse fourberie »¹¹. Jules Leclercq ne voyait à Shanghai qu’un « immonde grouillement chinois [...] une cité moyenâgeuse où six cent mille jaunes grouillent dans la saleté la plus abjecte », et marquait son horreur devant une cette « agitation simiesque et ce tapage assourdissant »¹². Quant au très populaire capitaine Danrit, il reprend bientôt le fantasme de « l’invasion jaune »¹³.

Mais ce système de représentations « officielles » ne résiste pas longtemps à l’épreuve de la réalité, et d’abord en raison de l’incertitude ou de l’approximation des catégories qui servent à désigner ces Chinois. En effet, on ne sait pas vraiment comment nommer ces individus, souvent associés aux « coloniaux », ce qu’ils ne sont pas. De fait, les Chinois sont recrutés par le Service de l’Organisation des Travailleurs Coloniaux (SOTC) et non par le Service de la Main-d’œuvre Étrangère (SMOE). Dans une circulaire datée du 5 juillet 1918, Édouard Ignace, Sous-secrétaire d’État à la Justice militaire, rappelle que « les

⁹ Sur ce point, Jacques Decornoy, *Péril jaune, peur blanche*, Paris, Grasset, 1970.

¹⁰ Paul Giffard, *Les soirées de Moukden. Scènes de la vie russo-chinoise*, Paris, Librairie Juven, 1904.

¹¹ Paul Lefebvre, *Faces jaunes. Mœurs et coutumes de l’Extrême-Orient*, Paris, Challamel, 1886.

¹² Jules Leclercq, *Chez les Jaunes. Japon, Chine, Mandchourie*, Paris, Plon, 1910.

¹³ Pseudonyme d’Émile Driant, gendre du général Boulanger, militaire puis figure populaire du nationalisme français de la fin des années 1890-1900. *L’Invasion jaune* est publiée chez Flammarion en 1909.

ouvriers chinois sont assujettis aux mêmes règles de compétence que les ouvriers Nord-Africains »¹⁴. Dans bien des correspondances voire des circulaires officielles, les Chinois sont également définis comme des « indigènes » ou des « exotiques », termes qui renvoient à l'imaginaire et au monde coloniaux. Ils apparaissent tantôt sous l'appellation de « coolies » qui les ravale au rang d'une force de travail, tantôt des « Orientaux », des « Célestes », des « Asiatiques », autant de termes qui les détermine par rapport à une aire géographique. Et ces Chinois sont d'autant plus insaisissables qu'ils se subdivisent en « Chinois du Sud » et « Chinois du Nord », le recrutement des seconds étant recommandé ; un peu plus tard, on trouve enfin des Chinois « anglais » ou « français », ainsi nommés selon qu'ils dépendent du commandement militaire britannique ou français.

La multiplicité des désignations dit sans doute l'hésitation de l'administration française face à ces Chinois, elle traduit peut-être aussi la difficulté à les faire entrer dans une catégorie unique. Elle montre aussi que de multiples critères entrent en jeu dans les processus de nomination et de catégorisation. Ce qu'on voit à l'œuvre ici, c'est un processus global d'assignation identitaire, fondé sur des considérations politiques, sur une culture coloniale imprégnée de racialisme, et tout simplement sur une géographie du monde. Mais cette désignation incertaine produit une forme d'aliénation en ce qu'elle relève d'un rapport de domination. Nous sommes en présence d'identités collectives assignées : c'est l'appartenance à telle ethnie ou « race » qui détermine les caractéristiques individuelles. Tout Chinois du Nord ainsi par définition, par essence, « souple, intelligent, patient, minutieux, adroit et résistant ».

Ce problème de la désignation s'articule avec celui de l'identification et, plus généralement de l'assujettissement. Les représentations sont par conséquent un préalable à des pratiques disciplinaires nées à la fois d'un « savoir faire » colonial et de nécessités économiques et politiques liées à la guerre.

2. L'accent porté sur la Surveillance et la discipline préfigure le lien entre immigration et assujettissement

2.1. Des formes variées d'assujettissement

Dans une circulaire du 13 octobre 1918, le Général Aube, successeur de Famin à la tête de la Direction des Troupes Coloniales constate que « de nombreux ouvriers chinois se substituent les uns les autres [...] Ces agissements constituent de véritables actes d'indiscipline et occasionnent, en outre, les plus grandes difficultés dans la tenue des contrôles des ouvriers chinois »¹⁵. Il préconise par conséquent de renforcer les contrôles. Pour les Chinois, le défi est plus important encore, tant la transcription de leur nom pose de problèmes à l'administration française. En juillet 1918, une circulaire de Boschetti¹⁶ avait rappelé que « les ouvriers chinois doivent toujours être rigoureusement désignés par les numéros matricules, avec indice s'il y a lieu, et par les nom et prénom portés sur la fiche

¹⁴ SHD-DAT, 7N161, Circulaire n°40884.

¹⁵ SHD-DAT, 7N2121.

¹⁶ Sous-directeur puis directeur au ministère de la Guerre, chef du SOTC.

qui sont ceux sous lesquels ils ont été recrutés »¹⁷. Ce problème de l'identification s'inscrit dans le cadre d'une préoccupation plus large, celle de la surveillance des étrangers, qui a conduit en 1917 à l'instauration d'une carte d'identité pour les étrangers.

Dès 1916, Famin, pour le Ministère de la Guerre, précise que la situation des ouvriers chinois, « engagés à titre civil, est assimilable à celle des Travailleurs Nord-Africains placés sous le régime du 9 février 1916. Ils sont donc justiciables soit des conseils de guerre soit de la juridiction ordinaire suivant qu'ils sont employés dans un Établissement militaire ou dans un Établissement privé »¹⁸. Tout au long de leur emploi, les travailleurs chinois sont au cœur d'une ambiguïté partagée avec d'autres travailleurs. En théorie, ce sont des civils, mais dans les faits, et en dépit des rappels¹⁹, ils sont militarisés : ils vivent dans des cantonnements sous la surveillance de cadres militaires, ils sont conduits du cantonnement au lieu de travail sous bonne escorte... Certes, ils ne sont pas les seuls ouvriers à être militarisés : les Nord-Africains le sont aussi, mais parce qu'ils sont l'objet d'une véritable réquisition. De la militarisation à l'enfermement, la voie est tracée.

Comme tous les travailleurs coloniaux, les travailleurs chinois étaient contraints de vivre dans des camps ou des casernements. Il fallait à la fois éviter autant que possible le contact avec la population française et pouvoir surveiller et contrôler cette main-d'œuvre mal connue, potentiellement turbulente. L'*Instruction* de 1916 prévoyait déjà le système du casernement, tout comme elle précisait qu'il faudrait « encadrer les ouvriers quand ils se rendent ou reviennent du travail, ne fût-ce que pour la régularité et la ponctualité ».

La décision de regrouper les travailleurs coloniaux et chinois dans des lieux spécifiques, généralement à la marge des villes²⁰, justifie bien des projets, comme celui de loger les travailleurs chinois dans une annexe du camp dévolu aux prisonniers de guerre à La Pallice. Le lieu n'est pas anodin et témoigne de la continuité des pratiques administratives, d'un glissement – somme toute évident pour l'époque – de la gestion des ennemis (les prisonniers de guerre) vers celle d'une autre catégorie d'étrangers, les Chinois. L'Ingénieur en chef des Charentes-Maritimes conclut ainsi : « pour résumer, pour utiliser à La Pallice la main-d'œuvre chinoise qui est proposée, il est nécessaire de la concentrer dans un camp administré comme l'est le camp des prisonniers de guerre »²¹.

La militarisation, la dépersonnalisation qui résulte de l'attribution de numéros de matricule destinés à remplacer les patronymes, l'enfermement et le contrôle strict des déplacements, tout cela – qui ne vise pas seulement les Chinois – réduit l'espace de liberté de ces derniers, et peut constituer un préalable à des mauvais traitements.

¹⁷ SHD-DAT, 7N2121, Circulaire n°32.096 du 27 juillet.

¹⁸ SHD-DAT, 17N156.

¹⁹ SHD-DAT, 7N2121, Circulaire n°119.011 du 14 novembre 1917, « Habillement des ouvriers chinois » : « les ouvriers chinois ne sont pas militarisés, ils sont régis par un contrat civil. »

²⁰ Mais, pendant la guerre, sont concernés par cette marginalisation géographique toutes les concentrations d'homme, français comme étrangers ou coloniaux, civils comme militaires.

²¹ AN, F¹⁴ 11331, Lettre au Chef du Service central des ports maritimes à Paris, 4 septembre 1917.

2.2. L'assujettissement conduit bien souvent à des formes plus ou moins marquées de maltraitance

De nombreuses plaintes relatives à la nourriture, souvent relayées par les cadres français, témoignent d'une réelle et fréquente négligence envers les ouvriers chinois. En octobre 1917, le général Mas, directeur des Troupes coloniales, fait envoyer une circulaire relative à la « nourriture des travailleurs chinois » : « dans certains ordinaires de travailleurs chinois, la viande de cheval [est] couramment substituée à celle de bœuf, ou autres animaux de boucherie. Il en est résulté des plaintes nombreuses, qui trouvent leur justification dans la répulsion qu'éprouvent les Chinois pour la viande de cheval, qui n'est pas considérée comme comestible dans leur pays »²². Bien d'autres formes de négligences les touchent. Les déficiences de l'administration quant à leur habillement suscitent une circulaire du Ministre de la guerre : « Il m'a été rendu compte que dans certains groupements de travailleurs chinois, il avait été délivré des vêtements et des chaussures dont l'état d'usure prononcée ne devait pas permettre d'atteindre l'époque fixée au contrat de travail pour leur renouvellement »²³. Autrement dit, avaient été attribués à ces travailleurs chinois des effets en fort mauvais état, et cela en contradiction avec les clauses de leur contrat d'embauche... En certains cas, la négligence n'est pas le seul fait de l'administration militaire et confine à l'hostilité : en mai 1918, le général Mas s'émeut de ce que les débitants de plusieurs localités ou demeurent des Chinois refusent à ces derniers du tabac à fumer²⁴. Bien des témoignages soulignent par ailleurs le refus fréquent d'employer les Chinois, bien que les motifs n'en soient généralement pas explicités. Ainsi le Chef du Service Central d'Exploitation des ports de commerce de Cherbourg souligne-t-il en septembre 1918 « la répugnance invincible que montrent certains usagers du port à se servir de la main-d'œuvre chinoise que je mets à leur disposition »²⁵. De l'hostilité diffuse aux mauvais traitements, le pas est parfois franchi.

Des dizaines rixes opposèrent les travailleurs chinois aux populations locales, aux soldats français ou encore à d'autres travailleurs étrangers ou coloniaux. En janvier 1917, deux travailleurs chinois meurent après une rixe contre des Arabes, à la poudrerie de Bassens. Quelques jours plus tard, à la poudrerie de Bergerac, 500 Chinois affrontent 250 Algériens : on relève un mort (un Chinois) et une soixantaine de blessés. Quelques mois auparavant, en novembre 1916, deux Chinois avaient été sérieusement blessés (« l'un à la tête par une balle de revolver, l'autre le poumon perforé par coups de couteau ») au cours d'une violente rixe aux usines Schneider du Creusot²⁶. Si pour les incidents de Bassens et de Bergerac, la responsabilité des Chinois peut éventuellement être engagée, de nombreux autres incidents²⁷ témoignent d'une hostilité fréquente envers les travailleurs chinois. Ainsi, en mars 1918, le SOTC évoque « les regrettables incidents survenus dans la 7^e

²² SHD-DAT, 7N161, Circulaire n°26.913 du 16 octobre 1917.

²³ SHD-DAT, 17N156. 18 Novembre 1916. Ministre de la guerre à Messieurs les Commandants de Groupements de travailleurs chinois.

²⁴ SHD-DAT, 7N161, 11 mai 1918.

²⁵ AN, F¹⁴ 113129 septembre 1918.

²⁶ AN, 94AP120, « message téléphone reçu au Cabinet du Ministre le 24 novembre 1916 ».

²⁷ SHD-DAT, 17N156 notamment.

Région où des militaires permissionnaires poussés par certains éléments de la population civile ont tiré sur des travailleurs chinois »²⁸ ; quelques semaines plus tard, en mai, une rixe éclate entre Chinois et artilleurs et automobilistes français à Laronxe (Meurthe-et-Moselle). « Cet incident regrettable, écrit le capitaine de Nouaillan, est la suite des plaisanteries et railleries que nos hommes s’obstinaient malgré les défenses et les conseils de leurs chefs à faire au passage des Chinois »²⁹.

Les mauvais traitements dont les ouvriers chinois seraient victimes en France sont à l’origine d’une campagne en Chine contre la France³⁰. Ils sont d’ailleurs de notoriété publique au point qu’en mars 1918, le SOTC estime nécessaire de rédiger une circulaire édictant l’« *Interdiction de frapper en aucun cas les travailleurs chinois et coloniaux* »³¹.

On le voit, le système de représentations mis en place ne parvient pas à vaincre les préjugés et les vieilles habitudes. D’abord, dans les milieux populaires, ensuite dans le monde du travail, et enfin, dans les cercles dirigeants.

3. La persistance des représentations négatives

3.1. Les travailleurs chinois : des corps « indésirables »

Pendant la guerre, populations locales ou autorités administratives accusèrent les travailleurs chinois d’« indécence ». Ainsi, en mars 1918, le maire de Moncel-les-Lunéville se plaint-il de ce que « ces gens sont malpropres, ils prennent les cantonnements pour des écuries et des fosses d’aisance. D’autre part, ils ne craignent pas de s’exhiber tout nus »³². Il demande par conséquent d’en être « débarrassé ». A quoi le général répond en donnant les instructions suivantes : « il n’est pas possible d’envisager l’installation en forêt des travailleurs dont il s’agit. Mais il y a lieu de donner les ordres nécessaires en vue de faire observer par les Chinois les règles de l’hygiène et de la décence ». Quelques jours plus tard, des mesures concrètes sont prescrites : « désinfection à la chaux et Crésyl des locaux occupés par les ouvriers. Interdiction aux ouvriers de se laver dehors ; ils passeront aux douches tous les dimanches. Observations rigoureuses des consignes concernant l’emploi des feuillées, particulièrement la nuit ». Cette affaire, comme bien d’autres, renvoie au problème de l’hygiène des usines et camps, à l’état fréquemment déplorable des dépôts et cantonnements, et plus généralement aux préoccupations hygiénistes des temps de guerre (omniprésence de la crainte des maladies et des épidémies) dont témoignent d’innombrables rapports. Mais elle révèle aussi l’impossibilité de circonscrire le corps des Chinois aux seules fonctions économiques pour lesquelles ils ont été recrutés. Les besoins physiques et charnels des Chinois bousculent les cadres administratifs qui avaient

²⁸ SHD-DAT, 7N161 : 1^{er} mars 1918, circulaire n°8011 -5/8, « Rapports entre la population civile et les travailleurs coloniaux ».

²⁹ SHD-DAT, 19N1397.

³⁰ SHD-DAT, 6N149, mars 1918. Ces tensions avaient été précédées, en octobre 1916, par des manifestations antifrançaises à Laoxikai. Sur ce point, Xu Guoqi, *China and the Great War. China’s pursuit of a new national identity and internationalization*, Cambridge UP, 2005, chap.1.

³¹ SHD-DAT, 6N149, Circulaire 7.939-5/8.

³² SHD-DAT, 19N1397.

jusqu'alors privilégié leurs « corps machine », tout comme ils perturbent l'horizon des habitus corporels des populations françaises. C'est probablement ce qui explique qu'on les décrive si fréquemment comme « indisciplinés », « sauvages », « vagabonds », comme le fait, de manière très significative, le curé de Borville (arrondissement de Lunéville) dans une supplique aux autorités françaises en charge du groupement de Moriviller³³. A la fin de sa lettre, le curé, dont l'exaspération est partagée par ses ouailles³⁴, s'emporte :

« c'est à se croiser les bras et à ne plus rien faire, ou à incendier leur mesure et les forcer à déguerpir. Pourquoi les parquer dans un petit village où il n'y a aucun moyen de défense, les hommes étant mobilisés. Pourquoi ne pas les faire camper loin des villages puisqu'on ne peut les dominer ? »

Ces corps sont donc bien foncièrement indociles³⁵, insaisissables (« ils se ressemblent tous », insistent les habitants de Borville), suscitant à la fois la fascination et le rejet. Toujours à Borville, le gendarme Martin précise d'ailleurs :

« J'ai appris par la rumeur publique que quelques uns de ces chinois se déshabillaient en plein champs pour s'épouiller sans se soucier s'ils étaient vus par la population, principalement par les jeunes filles du pays. Mlle Boulay m'a rapporté qu'étant dans les champs, un chinois passant près d'elle lui avait dit des paroles déshonnêtes et qu'elle avait été obligée de le menacer de son outil pour se débarrasser de lui »³⁶.

Ces corps sont en outre incontrôlables en raison notamment de leurs pulsions sexuelles. La question de la sexualité est bien sûr cruciale³⁷, justifiant comme à Borville des formes de pétition contre la présence chinoise³⁸, ou bien des notations administratives faussement neutres. Ainsi, en février 1917, le député Pascal Ceccaldi, chargé de mission pour l'examen des conditions de travail de la main-d'oeuvre coloniale, note, à propos des 401 Chinois employés à la poudrerie de Saint-Chamas : « État sanitaire : excellent. Le climat convient admirablement au Chinois. Quelques maladies d'origine sexuelle. Les Chinois paraissent ne pas être trop privés du sexe faible »³⁹.

³³ SHD-DAT, 19N1397, 29 juin 1918.

³⁴ *Idem*, voir les dépositions de plusieurs habitants de la commune recueillies par la gendarmerie, Rapport du 6 juillet 1918.

³⁵ Sur ce point, la communication de Céline Regnard-Drouot au présent colloque, « Un quotidien violent ? Réflexions sur les conditions de vie des travailleurs chinois en France pendant la Première Guerre mondiale ».

³⁶ SHD-DAT, 19N1397. Témoignage du gendarme Martin, 29 juin 1918

³⁷ Cf. Jean-Yves Le Naour, *Misères et tourments de la chair durant la Grande Guerre : les mœurs sexuelles des Français, 1914-1918*, Paris, Aubier, 2002.

³⁸ SHD-DAT, 19N1397, « Les habitants de Borville, petite localité dont la population est très paisible, désireraient être débarrassés de ces travailleurs indécents et en particulier dangereux pour la jeunesse féminine [...] ».

³⁹ SHD-DAT, 10N63.

Au total, ces représentations nourrissent des pratiques souvent hostiles aux travailleurs chinois. De très nombreux incidents survenus en 1919 dans les départements du Nord et de l'Est, et impliquant des Chinois dont on ne sait pas toujours s'ils sont « français » ou « anglais » font même naître une véritable psychose. Pétain, en tournée d'inspection dans la région de Lens, écrit à Clemenceau pour évoquer « les graves inconvénients résultant de la présence dans cette région de travailleurs chinois. [...] Ils constituent pour la région une cause permanente d'insécurité et de malaise. Les populations sont unanimes à demander leur éloignement ». Pétain souligne par ailleurs que « les mêmes constatations ont été faites dans l'Est, notamment dans les régions de Pompey et de Blamont »⁴⁰. Dans la Somme, la Chambre de Commerce de Péronne, lors de la séance du 13 octobre 1919, « considérant que les coolies chinois, à la solde de l'Armée anglaise, inspirent une véritable terreur dans tout le pays qu'ils occupent [...] demande instamment aux pouvoirs publics que l'Arrondissement de Péronne en soit débarrassé et qu'ils soient réexpédiés en Asie »⁴¹. Ces incidents finissent même par provoquer des tensions entre la France et l'Angleterre. Une Conférence est spécialement tenue au Ministère des Régions libérées le 18 octobre, « en vue de mettre fin aux méfaits des travailleurs chinois », sous la présidence de Lebrun, en présence du Général Quarter-Master général des troupes britanniques en France⁴².

A la fin de la guerre cette main-d'œuvre tant recherchée, sur laquelle tant d'espoirs furent fondés, est devenue, dans bien des régions, une main-d'œuvre indésirable. Non seulement ces corps étaient irréductibles, mais, dans le monde du travail, leur rendement ne semblait pas correspondre aux attentes que la propagande officielle avait fait naître.

3.2. Une main-d'œuvre aux qualités contestées

Les Chinois constituèrent une main-d'œuvre peu qualifiée mais polyvalente, utilisée pour l'essentiel à des travaux intéressant la Défense nationale : présents en tant qu'ouvriers dans les manufactures d'armes, ils furent également employés aux travaux de terrassement, au nettoyage des champs de bataille et aux opérations de manutention dans les ports et les gares. Que la tâche ait trop été trop rude, ou qu'ils se soient attendus à autre chose, toujours est-il qu'ils manifestèrent bien fréquemment leur mécontentement au point de passer bientôt pour une main-d'œuvre turbulente.

Dès novembre 1916, à la poudrerie nationale d'Oissel, a lieu une émeute d'ouvriers chinois. Au cours des mois et des années qui suivent, les troubles liés à la présence des Chinois ne cessent pas : à plusieurs reprises en 1916, 1917 et 1918, les travailleurs chinois font grève, voire provoquent des émeutes⁴³. En juin 1918, après une rébellion de travailleurs chinois sur un chantier à Pierre-la-Treiche (54), le lieutenant commandant la compagnie écrit, en guise de conclusion :

⁴⁰ SHD-DAT, 7N2289, 25 septembre 1919.

⁴¹ SHD-DAT, 7N2289.

⁴² Compte-rendu dans SHD-DAT, 7N2289 et 7N1297.

⁴³ En juillet 1918, 74 ouvriers chinois sur 184, travaillant à la poudrerie de St-Louis-du-Rhône, cessent le travail au motif que la prime d'habillement ne leur a pas été payée (SHD-DAT, 6N149). Des émeutes éclatent en mars 1918 à Ambronay, en avril 1918 à la Société des Grands Travaux de Marseille de Beaumont-Monteux, puis en juillet encore...

« Je ne puis donc attribuer l'acte commis par ces individus qu'à la haine qu'ils professent contre nous. Ce sont de véritables révoltés qui ont été recrutés dans la lie de la population. Ils sont tous couverts de cicatrices provenant d'anciennes blessures. Ce sont de fait des récidivistes, puisqu'ils ont été renvoyés des établissements industriels de l'intérieur »⁴⁴.

Les travailleurs chinois furent-ils plus turbulents que les autres travailleurs « coloniaux » ou étrangers ? En l'état actuel de nos connaissances, il est difficile de répondre à cette question. En tout cas, ils furent assez nombreux pour constituer une demi-douzaine de compagnies d'indisciplinés... Turbulents ou non, ils donnent lieu à des appréciations divergentes quant à leur rendement.

Avant la guerre, deux « expériences » d'introduction de la main-d'œuvre chinoise avaient été tentées, sous l'impulsion de Li Yu-Ying : en 1909, ce dernier ouvrait une fabrique de soja à Bois-Colombes, et en 1913 engageait une cinquantaine d'ouvriers chinois pour une usine de soie artificielle à Arques-la-Bataille⁴⁵. Ces expériences sont souvent citées par la suite, comme preuve de la pertinence du recrutement de travailleurs chinois, l'expérience ayant été jugée plutôt positive. Pour ce qui est de la période de la guerre, il est difficile de se faire une idée précise sur le rendement réel des travailleurs chinois. D'innombrables rapports se plaignent d'une main-d'œuvre « peu appréciée », d'un faible rendement au point qu'à Brest par exemple, on souhaite la remplacer par exemple par des Kabyles⁴⁶ ; une main-d'œuvre à laquelle on prête de nombreux « vols, viols, coups et blessures, désertion d'usines, faits de grèves, etc. »⁴⁷. Dans certains cas, les appréciations sont corrélées à l'appartenance raciale ou ethnique : en mai 1918, le lieutenant-colonel Girod assure que les travailleurs chinois « sont bien employés, suffisamment encadrés et donnent un rendement satisfaisant, inférieur en général de 1/3 à celui que donnerait un bon travailleur français »⁴⁸. On croit distinguer en filigrane la conviction, largement partagée, que les différentes « races » ont des aptitudes au travail différentes⁴⁹. Inversement, le député Ceccaldi, en janvier 1917, dans son rapport de visite de la poudrerie de Saint-Chamas se réjouit du travail des 400 Chinois, et conclut même : « au point de vue du rendement du travail dans les ateliers, les ouvriers sont classés dans l'ordre suivant : Chinois et Annamites, Kabyles et Sénégalais »⁵⁰. Les très nombreuses observations sur le rendement des Chinois que nous avons pu rencontrer dans les archives ne permettent pas de trancher. En revanche, à plusieurs reprises, les partisans de l'emploi de main-d'œuvre chinoise soutiennent que les rendements moindres s'expliquent non par

⁴⁴ SHD-DAT, 19N1397. Il s'agit ici de la « Compagnie Ch.52 », composée exclusivement d'indisciplinés.

⁴⁵ Voir coupures de presse sur l'expérience d'Arques dans AN, F⁷ 13438 et plus généralement LIVE, Yu-Sion, *La diaspora chinoise en France : immigration, activités socio-économiques, pratiques socio-culturelles*, thèse de sociologie, EHESS, 1991, p.74-75.

⁴⁶ AN, F¹⁴ 11331. Rapport de l'ingénieur en chef du Finistère Le Roux, 3 septembre 1918.

⁴⁷ SHD-DAT, 19N1297, Rapport du lieutenant-colonel Girod, inspecteur des travaux du Groupe des Armées de l'Est, 29 mai 1918.

⁴⁸ Idem.

⁴⁹ Cf. Laurent Dornel, « Les usages du racialisme... », art.cit.

⁵⁰ SHD-DAT, 10N63, Note pour le cabinet de M.le Ministre de l'Armement, 23 janvier 1917.

une incapacité de ces ouvriers, mais par ce qu'on appellerait aujourd'hui un mauvais « management », imputable en partie à l'absence de langue commune.

A la fin de la guerre, quand il faut tirer des leçons des expériences récentes, les opinions demeurent partagées. Dans un numéro de *L'Information* de juin 1918, F. Farjenel publie un article-bilan sur « les travailleurs chinois en France »⁵¹. On peut y lire notamment que

« de tous les travailleurs étrangers employés en France, ce sont les jaunes qui ont donné le plus de satisfaction. Tous les rapports des employeurs concordent à cet égard. Le Chinois vit bien sous les climats, il est patient et attentif ; il travaille sans se lasser ; de plus, celui du nord est fort robuste. [...] »

Pour autant, au lendemain de la guerre, Joseph Lugand⁵², s'appuyant sur des données fournies par le Service de la main-d'œuvre au ministère du Travail, classe les Chinois en 7^e position, devant les Annamites d'une part, et les Malgaches et les Martiniquais d'autre part. Et, de façon très surprenante, les Chinois du Sud (« robustes et dociles ») précèdent ceux du Nord (« médiocres, peu disciplinés ») alors que les instructions de 1916 recommandait l'embauche de ces derniers, réputés plus robuste et meilleurs travailleurs.

Conclusion

Ces représentations négatives n'ont sans doute pas empêché que des liens entre Français et Chinois se nouent, qu'une estime réciproque naisse, et que certains Chinois décident de s'installer en France. Tout n'a pas été conflictuel. Mais à la fin de la guerre, rares sont ceux qui veulent garder les travailleurs chinois, dont le rapatriement était prévu dès le début, et ceci en dépit du manque de main-d'œuvre que tout le monde anticipe. L'indocilité réelle ou supposée des Chinois y a sans doute contribué. Mais il ne faut pas oublier les réticences initiales à l'introduction de cette main-d'œuvre : lors du Conseil des Ministres du 30 mars 1915, Ribot s'y était opposé, soulignant que « tous les pays où les Chinois sont venus ont été infestés de cette race quelques années plus tard », tout comme Doumergue, qui déclarait avec violence que « les Colonies ne veulent pas de travailleurs chinois »⁵³. Il y a bien d'autres traces de cette hostilité⁵⁴ à l'origine de tensions parfois vives entre le Ministère des Affaires Étrangères et le Ministère de la Guerre⁵⁵. Ainsi, lors de la réunion du 18 octobre 1919⁵⁶, Lebrun ne tient pas compte du plaidoyer de Boschetti, et insiste sur les crimes et délits dont les Chinois se rendraient responsables dans les

⁵¹ Compte rendu dans le *Journal de Droit International*, t.45, 1918, p.550 et suivantes.

⁵² *L'immigration des ouvriers étrangers et les enseignements de la guerre*, thèse de doctorat ès sciences politiques, Paris, Martinet, 1919.

⁵³ Compte-rendu du Conseil, AN, 94AP120.

⁵⁴ SHD-DAT, 16N2912, Note du Cap.de Lapomarde n°60, « Possibilité d'utilisation en France de la main-d'œuvre chinoise », Pékin, 16 avril 1916.

⁵⁵ SHD-DAT, 6N149, mars 1918.

⁵⁶ SHD-DAT, 7N2289, Réunion tenue au ministère des régions libérées, le 18 octobre 1919, pour examiner la question de la main-d'œuvre chinoise.

départements du Nord⁵⁷... D'une certaine manière, le sort de ces Chinois était scellé. Les actes délictueux dont ils étaient abondamment accusés venaient à point nommé. En effet, depuis 1915, la question de la main-d'œuvre étrangère et coloniale était débattue à la Chambre⁵⁸, donnant lieu à de multiples rapports⁵⁹. De nombreux scientifiques, souvent liés à la « nébuleuse réformatrice »⁶⁰, ont produit abondamment des textes d'où il ressort qu'il faudra, dès la fin de la guerre, privilégier la main-d'œuvre « blanche » ou européenne⁶¹. Finalement les instructions officielles concernant les travailleurs chinois ont sans doute contribué à faire accepter cette main-d'œuvre en déterminant les principes de son utilisation ; mais elles n'ont pas évité les abus, ni, semble-t-il, fait réellement reculer les stéréotypes.

Bibliographie

- DECORNOY, Jacques, *Péril jaune, peur blanche*, Paris, Grasset, 1970
- DORNEL, Laurent, « Les usages du racialisme. Le cas de la main-d'œuvre coloniale pendant la Première Guerre mondiale », *Genèses*, n°20, septembre 1995.
- FAVRE-LE VAN HO, Mireille, *Un milieu porteur de modernisation : travailleurs et tirailleurs vietnamiens en France pendant la Première Guerre mondiale*, Thèse de l'École Nationale des Chartes [non publiée], 1986.
- GUOQI, Xu, *China and the Great War. China's pursuit of a new national identity and internationalization*, Cambridge UP, 2005.
- HORNE, John, « Immigrant Workers in France during World War I », *French Historical Studies*, Vol.14, 1 (Spring, 1985), p.57-88.
- LARBIOU, Benoît, *Connaître et traiter l'étranger. Les constructions sociales d'un savoir politique sur l'immigration 1914-1945*, thèse de science politique, Montpellier I, 2003.
- LIVE, Yu-Sion, *La diaspora chinoise en France : immigration, activités socio-économiques, pratiques socio-culturelles*, thèse de sociologie, EHESS, 1991

⁵⁷ Une liste des « actes criminels commis par des travailleurs chinois » est même établie, qui recense 23 affaires survenues dans quatre départements (Somme, Nord, Pas-de-Calais, Oise) entre le 1^{er} février et le 15 octobre 1919, SHD-DAT, 7N1297.

⁵⁸ Propositions de loi Rameil (1915), Engerand (1915), Pugliesi-Conti (1915), Reville (1917).

⁵⁹ *Rapport fait à la commission de l'armée sur le recrutement et l'emploi de la main-d'œuvre indigène, coloniale et étrangère*, par M.Henry Béranger (sénateur de Guadeloupe), adopté le 20 avril 1916 (AN, 94AP57). *Rapport fait à la Commission de l'Armée sur l'hygiène de la main-d'œuvre coloniale algérienne et étrangère, Un visite dans la 14^e Région*, rapport rédigé par le sénateur Cazeneuve et adopté le 20 juin 1917 (SHD-DAT, 10N63).

⁶⁰ Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1999.

⁶¹ Sur ce point, voir notamment Benoît Larbiou, *Connaître et traiter l'étranger. Les constructions sociales d'un savoir politique sur l'immigration 1914-1945*, thèse de science politique, Montpellier I, 2003, chap.1 « L'expérience de guerre, 1914-1918, la "matrice" ».

MEYNIER, Gilbert, *L'Algérie révélée, la guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Genève, Droz, 1981.

MICHEL, Marc, « Mythes et réalités du concours colonial : soldats et travailleurs d'outre-mer dans la guerre française », dans Jean-Jacques Becker et Stéphane Audoin-Rouzeau (dir), *Les sociétés européennes et la guerre de 1914-1918*, Publications de l'Université de Nanterre, 1990.

STOVALL, Tyler, « Colour-blind France ? Colonial Workers during the First World War », *Race and Class*, 35, 2, (1993), pp.35-55.

STOVALL, Tyler, « The Color Line behind the Lines : Racial Violence in France during the Great War », *The American Historical Review*, Vol.103, N°3, June 1998, p.737-769.

VIDALENC, Jean, « La main-d'œuvre étrangère en France et la Première Guerre mondiale (1901-1926) », *Francia*, 1974, p.524-550.